



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 novembre 2012

SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°225

Présidence:	M.	Cyril	Baudin
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Verena	Jendoubi
	M.	Samuel	Halff
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 224 de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur la décision de l'AG de l'ACG du 29 septembre 2012 relative à la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG
5. Rapport de commission
 - Finances du 15 octobre 2012
6. Projets de délibération
 - Proposition du maire relative à l'autorisation d'emprunter pour la réalisation de déchetteries et de points de récupération
 - Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
7. Propositions du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles, motions, résolutions
9. Questions
10. Divers

Questions du public

Le Président, Cyril Baudin, ouvre la séance à 19h30.

Il précise qu'une modification est demandée à l'ordre du jour, visant à intégrer dans le point 5 le PV de la commission Agenda 21 du 29 octobre 2012.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012 / N°224

Page 8, antépénultième par. : Mme Schedler relève qu'elle remplace M. Jacot-Descombes au sein de la Commission de réclamation.

M. Riem rappelle que cette commission de réclamation a été constituée en début de législature, par le Conseil d'Etat, sur proposition de la commune et que sa composition ne peut être modifiée durant la législature.

➤ **Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012 / N°224 est adopté, sans réserve ni modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Mayer indique que le Bureau du CM a reçu en date du 17 octobre 2012 un courrier des responsables de la Buvette du Road Movie, qui se confondent d'ailleurs avec une partie du corps enseignant de la commune. Ils font référence à la soirée Road Movie du 12 octobre, pour noter que cette soirée passionnante a été extrêmement appréciée par le public. Leur enthousiasme est toutefois quelque peu terni par ce qu'ils considèrent être une publicité insatisfaisante, telle qu'organisée par la Mairie d'Avully, tant dans les communes alentours que dans la commune d'Avully. Ce défaut de publicité aurait entraîné une affluence moindre, et donc un profit moindre de la buvette, qui permet de moins rémunérer le travail. La déception porte également sur une absence de reconnaissance des autorités d'Avully envers le très beau travail des enfants et des organisateurs. Le Bureau du CM a pris acte, en soulignant de manière unanime que cet objet devait être traité par la Mairie. Il a donc simplement accusé réception et invite la Mairie et l'administration communale à répondre de manière circonstanciée à ce courrier et de le tenir au courant de la réponse qui serait, le cas échéant, fournie par les responsables du Road Movie. **M. Riem** précise qu'il était personnellement absent d'Avully le 12 octobre. Il croit savoir que le secrétariat a bien fait son travail.

M. Mayer annonce que le Bureau a reçu en date du 2 octobre une lettre du Tennis Club d'Avully, concernant un projet d'éclairage des courts 1 et 2. Le Bureau a accusé réception. Il suggère de renvoyer cet objet à la commission des routes, pour qu'elle puisse discuter de la réalisation éventuelle d'un tel éclairage.

Le renvoi de ce courrier du Tennis Club d'Avully est accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil, sans opposition ni abstention.

M. Mayer précise que le Bureau a écrit à M. Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du DU. Il procède à la lecture de cette lettre, qui a pour objet de demander un rendez-vous à M. Longchamp.

Le Bureau, poursuit **M. Mayer**, a par ailleurs écrit à M. Jacot-Descombes concernant ses absences, qui deviennent systématiques aux séances de CM et de commissions. **M. Mayer** donne lecture de cette lettre, en ajoutant que M. Jacot-Descombes a décliné l'invitation, étant retenu ailleurs.

3. Communications du Maire et des Adjointes

• Communications du Maire

- Les magistrats de la Champagne avaient écrit au Conseil d'Etat pour s'inquiéter des projets concernant une éventuelle extraction de gaz de schiste dans la région de Saint-Julien. Le Conseil d'Etat s'est montré rassurant en rappelant que le projet prévu dans la région avait été rejeté par les autorités compétentes françaises, à la demande de M. François Hollande.
- Révision partielle du plan directeur communal : lors de la séance des magistrats de la Champagne, qui a eu lieu le 2 novembre dernier à Soral, M. Longchamp a appuyé la position de la direction de l'aménagement, qui préconise d'aller au bout du PDQ avant d'entamer une révision partielle du plan directeur communal.

- Eaumorte : lors de cette même séance du 2 novembre, le Président Longchamp s'est engagé à ce que ses services soutiennent l'idée d'un projet de zone d'activités à Eaumorte. M. Longchamp est en effet enthousiaste sur ce projet, et il invite les communes concernées à poursuivre leurs démarches. Une séance aura lieu début décembre avec l'architecte M. Barthassat ainsi qu'avec les propriétaires privés sur la zone d'Eaumorte.
- Communications de Mme Scheibler
 - **Bâtiment Braillard** : les stores du rez ont été déposés.
 - Cap Emploi : la Mairie a reçu des représentants de Cap Emploi pour le placement de stagiaires, qui seront intégrés soit aux concierges, soit au cantonnier, durant les moments où les besoins en main d'œuvre sont importants.
- Communications de M. Bieri
 - **Sécurité Route d'Avully** : suite aux démarches conjointes d'habitants et de la commune auprès de Mme Künzler et de M. Maudet, demandant la mise en sécurité du tronçon de la route d'Avully entre la Printanière et le pont de la Plaine, l'Etat a installé une glissière de sécurité dans le virage se situant au croisement Route d'Avully – Chemin de la Touvière.
 - Avenue de Gennecey : les travaux de réparation de la fissure centrale ainsi que des trottoirs délimités ont été effectués.
 - Commission de sécurité : à l'occasion de la séance des magistrats de la Champagne du 2 novembre dernier, M. Maudet a signalé qu'une rencontre aura lieu avec tous les magistrats communaux le 21 novembre prochain, afin de discuter des attentes de chacun en matière de sécurité et des mesures que M. Maudet entend prendre dans le cadre de sa fonction. Il paraît donc plus utile d'attendre qu'ait lieu cette séance avant de tenir la première commission sécurité, d'où la proposition de reporter la commission agendée le 14 novembre.

M. Mayer ne souhaite pas le report de la première séance de la commission, qui, selon l'ordre du jour transmis, est essentiellement une séance initiale, pour désigner le Président et effectuer un tour de table des constats des uns et des autres en matière de sécurité. Il paraît par conséquent opportun de maintenir cette séance, le travail effectif devant commencer dès janvier.

M. Riem relève que M. Maudet est en train de réorganiser ses services de Police. Il a dans ce cadre adressé une lettre à toutes les communes pour connaître leurs situations spécifiques.

Mme Jendoubi estime qu'il n'y a pas d'urgence à réunir la première réunion de la commission sécurité. Se voir uniquement pour constituer la commission et élire un président serait inutile. Cette séance devrait être reportée d'un ou deux mois.

Le Président propose de voter sur ce point.

**Le maintien de la première séance de la commission sécurité au 14 novembre 2012 est accepté par 7 oui. Son report est accepté par 6 oui.
La commission aura donc lieu comme prévu le 14 novembre prochain ; elle réunira les conseillères et les conseillers municipaux intéressés.**

M. Fuser demande si la Mairie a constaté qu'une abeille avait été arrachée devant la poste. **M. Bieri** indique avoir effectivement constaté ce fait, qui n'est pas l'œuvre d'une voiture. De nombreuses communes sont confrontées à des déprédations de ce type.

- Interventions extérieures au CM : Suite à l'intervention de M. Mayer demandant à ce que l'on ne puisse donner parola à M. Gandolfo lors du dernier CM, M. Bieri s'est renseigné auprès de M. Zuber, directeur du Service de surveillance des communes. Il ressort de ces contacts que toute personne non élue n'a effectivement pas la possibilité d'intervenir. Toutefois, en cas de doute sur un point de procédure ou sur l'état d'un dossier, l'exécutif a la possibilité de se référer, durant la séance, à l'un des employés communaux présents, cela, bien sûr, dans le but de faire avancer le débat ou de s'éviter de devoir revenir ultérieurement sur des décisions qui ne seraient pas conformes à la procédure, au règlement ou dont l'information pourrait permettre de clore un dossier. Ce sera typiquement le cas pour les questions évoquées tout à l'heure concernant le budget. **M. Mayer** remercie M. Bieri pour ce point de situation. Le règlement du CM est toutefois ce qui s'applique en matière d'intervention d'un non membre du Conseil municipal. **Le Président** relève qu'une option possible pourrait consister à demander une suspension temporaire de la séance, pour pouvoir interroger M. Gandolfo ou un autre membre de l'administration communale. Ce serait toutefois dommage, dans le sens où obtenir une réponse claire peut faire gagner du temps.

Le règlement sera épluché par le Bureau du CM, qui reviendra avec une réponse au prochain Conseil municipal.

M. Fuser estime que si M. Gandolfo est présent, il vaut la peine de profiter de cette présence, faute de quoi il n'y a pas lieu de demander sa présence. **Le Président** demande aux membres du Conseil s'ils autorisent exceptionnellement, pour ce soir, d'interroger au besoin M. Gandolfo, notamment sur les questions budgétaires.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

4. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur la décision de l'AG de l'ACG du 29 septembre 2012 relative à la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG

Le Président indique que les membres du Conseil ont reçu un courrier relatif à cet objet, qui énonce que la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG s'élève à 3 francs par habitant pour toutes les communes, à l'exception de la Ville de Genève dont la cotisation est statutairement fixée à 2 francs par habitant.

La décision de l'ACG relative à la contribution annuelle des communes en sa faveur ne fait l'objet d'aucune opposition.

5. Rapports de commissions

Finances du 15 octobre 2012

M. Fuser tient en préambule à s'excuser : n'étant pas dans un état optimal ce soir, il fera néanmoins de son mieux. Il donne lecture du rapport de la commission des finances du 15 octobre 2012.

M. Mayer reprend l'un des points non lus, qui a trait à l'importance de renvoyer en commission des finances les projets qui ont une incidence financière non anodine sur le budget. C'est une remarque générale et générique, exprimée par plusieurs des membres de la commission des finances, et que M. Mayer partage. Il est important de discuter, sous l'angle financier, de projets d'importance. La commission des finances a pour mission de donner des avis strictement financiers, or cette habitude n'existe pas à Avully. La commission doit pouvoir faire rapport au CM quant au caractère plus ou moins risqué et supportable de la charge financière induite par telle ou telle décision.

M. Mayer ajoute avoir demandé le calcul d'un delta compliqué entre les prévisions fournies par le DF et les résultats réels, sur les 10 dernières années. **M. Mayer** tient à remercier M. Gandolfo d'avoir fourni ce travail important. L'idée visait à évaluer, sur la base des années passées, si les erreurs d'estimation du département des finances correspondaient à peu près aux spéculations émises par la Commune. Ces données figurent dans le tableau annexé au rapport de commission. La situation est dès lors plus confortable, sachant que le budget proposé, défini sur une base plus élevée que les estimations de l'AFC, a statistiquement des chances raisonnables de se réaliser, ce qui permettrait, le cas échéant, de se justifier vis-à-vis du Service des finances, en arguant du caractère non aléatoire de l'opération.

M. Mayer indique que le Groupe Avully Demain a formulé plusieurs amendements relatifs au projet de budget proposé. Certains ont été acceptés, et d'autres refusés. **M. Mayer** n'a pas l'intention de demander au CM de revenir ce soir sur les amendements refusés, à une seule exception qui sera détaillée. Il votera le budget tel que présenté, qui le satisfait suffisamment pour ne avoir envie de tenter de convaincre le CM de ce dont il n'a pas réussi à convaincre les commissaires des finances. Le budget présenté se tient. Il intègre une part de risques et de recettes. C'est un beau travail, dans une période de récession. M. Mayer reviendra simplement, au moment du vote de la délibération, à son amendement proposé sur CAP Emploi. C'est en effet la dernière occasion dont il dispose pour faire valoir que ce n'est pas une dépense opportune pour 2013-2014, et demander au CM de reconsidérer leur décision. M. Mayer a défendu ce point de vue en commission des finances. Les avis exprimés n'ayant pas pu être départagés, il semble loyal de revenir ce soir devant le CM pour voir si une majorité pourrait se dégager sur cet objet.

M. Riem explique que si la Commune ne se tenait pas, par le passé, aux prévisions toujours erronées du département des finances, il s'avère que depuis deux ans, sous l'ère de M. Hiler, ces prévisions sont nettement plus serrées. En tant que Président de la commission des finances, **M. Fuser** tient à remercier chaleureusement M. Gandolfo pour tout le travail effectué.

Le rapport de la commission des finances du 15 octobre 2012 est approuvé, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Agenda 21 du 29 octobre 2012

M. Fuchs indique avoir rédigé rapidement ce PV très touffu. Tous les membres du Conseil, ou presque, étaient présents à cette séance, qui a permis de traiter de deux objets :

- le concept énergétique territorial – présentation par son concepteur M. Daniel Gasser.
La question qui se pose en l'état vise à savoir si le CM autorise M. Gasser à continuer ses démarches auprès du Service cantonal de l'Energie, pour affiner le projet et faire en sorte que ledit Service prenne à sa charge tout ou partie des frais d'étude.
- le projet d'Eaumorte
M. Riem a informé l'Etat, au travers de M. Longchamp qui est tout à fait favorable au projet. Il appartient dès lors à la Mairie de poursuivre le travail entamé, et de proposer bientôt un projet détaillé.

La proposition visant à ce que M. Gasser soit chargé de poursuivre les études et de contacter le ScanE, en étant accompagné de la personne compétente en matière financière désignée par la Mairie, est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil.

6. Projets de délibération

➤ **Proposition du maire relative à l'autorisation d'emprunter pour la réalisation de déchetteries et de points de récupération**

Le Président précise que la première version de délibération, datée du 6 mai 2010, comportait une erreur. C'est purement formel.

Il procède à la lecture de la délibération, nouvelle version.

Proposition du maire relative à l'autorisation d'emprunter pour la réalisation de déchetteries et de points de récupération

Vu l'art 30, notamment la lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la délibération du 6 mai 2010, relative à la création de déchetteries à containers de type « terriers » et de points de récupération octroyant, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Frs 950'000 ;

vu qu'un emprunt a été contracté pour la réalisation de ce projet en date du 23 août 2011 ;

vu le courrier du 8 octobre 2012 émanant du service de la surveillance des communes du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement signalant qu'aucune autorisation n'avait été donnée au maire de recourir à l'emprunt et demandant à ce dernier de bien vouloir présenter une délibération afin de régulariser la situation ;

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, par 13 voix pour (unanimité):

D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à hauteur du montant voté dans la délibération du 6 mai 2010.

➤ **Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

M. Mayer indique avoir un amendement à proposer, visant à supprimer 15'000 francs de la ligne CAP Emploi inscrite au budget 2013. Ce sujet n'a pas été tranché par la commission des finances. M. Mayer demande au secrétaire général d'expliquer quelle période d'activité est couverte par les 15'000 inscrits au budget. **M. Gandolfo** répond que le montant versé par la commune en 2012, pour faire suite à la décision prise en mai par le CM, couvre la période de mai à septembre 2013. La somme inscrite au budget couvre la période suivante, de septembre 2013 à septembre 2014.

M. Mayer ne revient pas sur le crédit voté par le CM pour l'année 2012-2013. La Commune adhère effectivement à Cap Emploi jusqu'en septembre 2013. Le montant inscrit au budget vise à couvrir les besoins de l'exercice suivant. M. Mayer était opposé à la cotisation à Cap Emploi. Il répète que les montants sollicités ne se retrouvent pas de manière satisfaisante dans les prestations livrées par Cap Emploi, au profit d'un nombre très limité de jeunes de la Commune (en l'occurrence inférieur à 10). Il existe d'autres façons plus efficaces de venir en aide à des jeunes en difficulté, de les inciter et de leur faciliter la prise d'un emploi ou le retour dans la vie sociale. **M. Mayer** n'est pas persuadé que des associations étatiques, telles que Cap Emploi, qui est une usine à gaz de plus dont les frais de fonctionnement sont assez élevés, soient les mieux à même d'assurer ces tâches. L'argent versé va davantage dans le paiement des frais de fonctionnement et des salaires des animateurs, qu'il n'est réellement consacré à l'efficacité de l'aide apportée à ces quelques jeunes. Le CM a permis à CAP Emploi d'exister par la Commune d'Avully jusqu'en août 2013, et c'est tant mieux. **M. Mayer** ne pense pas qu'il soit bon de s'engager jusqu'à septembre 2014, étant entendu que cet argent, une fois inscrit au budget, va se dépenser. Mieux vaudrait laisser cette somme en dehors du budget, et se retrouver en août prochain, pour faire un retour sur l'efficacité de CAP Emploi, en présence des représentants de Cap Emploi, pour qu'ils justifient le travail. S'il devait alors s'avérer que M. Mayer s'est trompé sur l'efficacité de ces prestations, il sera le premier à voter de façon extraordinaire la subvention de CAP Emploi, en fonction de l'évolution des finances communales. Si son avis devait en revanche se confirmer, le CM pourrait alors trouver judicieux de ne pas avoir inscrit ce montant au budget.

Telle est la seule proposition d'amendement que **M. Mayer** formule par rapport au budget présenté, sachant qu'il ne conditionnera pas l'approbation de ce budget à l'acceptation de cet amendement.

M. Fuchs rappelle que le CM a décidé il y a peu de l'adhésion de la commune à Cap Emploi. Il ne pense pas que le recul soit suffisant pour annuler une décision de ce type, or le fait de ne pas inscrire cette somme au budget correspondrait de facto à quitter Cap Emploi. M. Fuchs ne votera pas cet amendement.

M. Fuser ne remet pas en cause la nécessité de devoir aider les jeunes de la commune qui en ont le besoin. Il n'en demeure pas moins que 15'000 francs pour seulement 7 jeunes concernés est une somme assez monstrueuse. Pour avoir bénéficié personnellement d'un bilan de compétences, **M. Fuchs** peut affirmer que de tels bilans coûtent beaucoup moins cher que ces 2'000 francs par bénéficiaire, soit au maximum 1'000 francs pour un bilan complet et un résultat très positif. S'il s'agit uniquement, dans le cadre de Cap Emploi, de mener 1 ou 2 entretiens et de rédiger une lettre de motivation, il n'est pas nécessaire de dépenser autant d'argent.

M. Fuser abonde donc dans le sens de M. Mayer qui souhaite supprimer ce montant du budget. S'il devait être prouvé que l'utilisation de cet argent est absolument nécessaire, le CM pourrait alors voter de manière extraordinaire, au moment voulu, pour continuer la coordination avec CAP Emploi. Tant que la preuve n'a pas été apportée de l'efficacité des prestations et du travail effectué par cette structure, M. Fuchs ne voit pas l'utilité de continuer à payer pour ceci, en cette période de vaches très maigres. **Mme Jendoubi** partage le souci et le questionnement pré évoqués quant à l'efficacité de la structure. Il s'agit toutefois de s'appuyer sur des faits. Les membres du Conseil ont reçu le rapport d'activités de Cap Emploi, et **Mme Jendoubi** espère qu'ils l'ont pris en considération pour se faire leur avis. Elle pense utile de faire venir la personne en charge de Cap Emploi, qui est en l'occurrence conseillère en orientation, et formée dans le domaine. Elle serait sans doute prête à apporter son témoignage. Neuf jeunes de la Commune sont en fait concernés, mais l'année n'est pas encore terminée. L'adhésion de la commune est récente. Peut-être les jeunes bénéficiaires de ce service, grâce auquel ils ont pu trouver une place dans le monde de la formation ou de l'emploi, pourraient-ils être invités à témoigner également. **M. Bersier** rejoint les propos de sa préopinante. La question viserait en fait à savoir si ce budget devrait être réinvesti pour la sécurité. **Mme Maison** relève que les frais de fonctionnement du social sont toujours élevés. Budgétiser ne veut pas dire dépenser. Il serait nécessaire de disposer d'un bilan sur une plus longue période, et d'attendre par conséquent la fin de l'année pour se prononcer. Il s'agit effectivement à ce jour de 2'000 par jeune, mais ce montant se réduirait si le nombre de jeunes concernés augmentait. Il serait bien de voir ce qu'il en est concrètement, avant de prendre une décision. **Le Président** indique que CAP Emploi a aussi pour mission de trouver et de fournir des stages, notamment dans les administrations communales. **M. Mayer** relève que d'autres structures font exactement la même chose. Ce terrain de l'encouragement à l'insertion et à la réinsertion est occupé par toutes sortes d'associations plus ou moins subventionnées, étatiques ou privées. Cap Emploi en est une de plus.

Cap Emploi fournira quoiqu'il en soit ses prestations jusqu'à fin août 2013, le montant y afférent

étant d'ores et déjà payé. La plupart du temps, les sommes inscrites au budget sont dépensées. Inversement, le CM n'est pas obligé de voter un montant à inscrire dans ce budget, étant entendu qu'il pourrait le voter ensuite. C'est une pression mise sur CAP Emploi que de ne pas porter ces 15'000 francs au budget tout en se réservant l'opportunité de voter à l'été le renouvellement de cette collaboration, pour autant que Cap Emploi prouve un fonctionnement efficace. Intégrer ce montant au budget reviendrait à donner un signal à l'inverse, d'un soutien jusqu'à septembre 2014. **M. Halff** souligne que le sujet est délicat. Au vu de la certaine réserve qui émerge des discussions, il propose au CM de ne pas s'engager en l'état, de ne pas inscrire ces 15'000 francs au budget, mais de repousser l'échéance de cette décision, en fonction d'un état plus circonstancié de la situation. **M. Gillibert** indique avoir eu l'occasion de former de nombreux de jeunes. Il appartient à chacun d'entre eux de se prendre en main. Il n'est pas bon de toujours les assister. **M. Gillibert** souhaiterait par ailleurs comprendre le fonctionnement de Cap Emploi, d'où l'utilité de prévoir une réunion avec la personne en charge de cette structure. **Le Président** relève que cette séance interviendra bien après le vote du budget. **Mme Scheibler** insiste sur le fait que les collaborateurs de CAP Emploi doivent savoir en janvier s'ils auront – ou non – ce travail. La structure fonctionne bien, et Avusy compte la rejoindre. C'est un projet intercommunal, qui s'adresse aux jeunes jusqu'à 25 ans. Il est dommage que le rapport d'activité de CAP Emploi n'ait pas été transmis à tous les membres du Conseil. Il n'en demeure pas moins que ne pas voter ce montant ce soir se traduirait par des incidences importantes pour Cap Emploi, laquelle, après avoir été mise en place et soutenue par une Fondation, doit désormais tourner avec les seules subventions communales. **M. Fuser** répète que les collaborateurs ont été payés jusqu'en août prochain pour apporter leur soutien aux jeunes de la Commune. **M. Mayer** maintient sa position d'amendement pour les raisons évoquées plus haut, et sachant que cet argent servirait finalement à payer les salaires des personnes qui travaillent au sein de la structure. Ce projet n'est pas vraiment intercommunal, dans la mesure où il a n'a pas été initié par les communes mais par OSEO, qui a sollicité les communes. **M. Matthey-Jonais** confirme que cet argent permettra de rémunérer les collaborateurs de la structure, le but n'étant pas de donner 2'000 francs à chacun des jeunes concernée mais de les faire avancer dans la recherche d'un emploi. **Mme Jendoubi** rebondit sur les propos de M. Mayer, pour souligner que ce projet a été initié par la Commune de Bernex, qui s'est mise en contact avec OSEO, laquelle n'a donc pas créé cette structure. **M. Fuchs** estime qu'il n'y a pas lieu de refaire la commission sociale au Conseil municipal, lequel doit se limiter à voter l'amendement proposé.

L'amendement proposé, visant à supprimer ces 15'000 francs au budget, est refusé par 7 voix et accepté par 5 voix, avec 1 abstention. L'amendement est donc refusé.

Le Président se réfère à un autre amendement, qui consiste à diminuer de 2'000 francs la ligne budgétaire relative à la Journée des Aînés. Cet amendement est proposé par la commission des finances, de manière non nominative. La commission n'a pas tranché, les avis étant partagés. **M. Bieri** relève que cette proposition émane à l'origine du Groupe Avully Demain.

Cet amendement, visant à supprimer 2'000 francs au budget 2013, relatifs à la Journée des Aînés, est refusé par 12 voix, 1 oui et 2 abstentions.

Le Président en déduit que le budget, tel que proposé, doit être voté. Il donne à cet effet lecture du projet de délibération.

Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2013, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 4'224'878.- aux charges et de Frs 4'227'500.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 2'622.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 51 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

vu le rapport de la commission des finances du 15 octobre 2012 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide, par 13 voix pour (unanimité):

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de Frs 4'224'878.- aux charges et de Frs 4'227'500.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 2'622.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 51 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes.*
4. *D'autoriser le maire à renouveler en 2013 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

7. Propositions du Maire et des Adjointes

Aucune proposition n'est formulée.

8. Propositions individuelles, motions, résolutions

- **M. Mayer** propose à l'adjoint au Maire d'arrêter de le prendre pour son bouc émissaire de la soirée et des séances à venir.
- En lien avec le budget voté, et partant du constat que le montant inscrit au budget pour l'aide au développement a changé, **Mme Jendoubi** suggère de renvoyer cet objet en commission sociale, qui devra réexaminer la manière de distribuer cet argent.

Le renvoi de cet objet en commission sociale est accepté, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

9. Questions

M. Bersier demande à quelle date la commission de sécurité a été fixée. Il n'a en effet pas reçu la convocation y afférente. **Le Président** répond que cette commission se réunira le mercredi 14 novembre, à 20 heures.

10. Divers

- **Mme Schedler** revient sur une remarque qu'elle avait formulée à l'occasion du dernier CM, visant à dire que les containers de compost sentaient mauvais. Elle remercie la Mairie d'avoir fait nettoyer ces containers à la vapeur.
- **Mme Schedler** signale que le panneau indicateur de Gennecy, situé sur le giratoire d'Eaumorte, est en train de tomber. **M. Bieri** répond que la remise en état de ce panneau a été effectuée aujourd'hui même. L'Etat avait informé la Commune qu'elle était habilitée à « bricoler » le panneau. La commune avait immédiatement réagi, en indiquant qu'elle refusait, pour des raisons évidentes

de sécurité, que les employés communaux fassent ce travail, ce d'autant plus qu'ils n'étaient pas outillés pour cela. **M. Bieri** n'a pas évoqué ce point dans ses communications, le panneau ayant été réparé.

- **M. Mayer** remercie Mme Nicolet d'avoir publié dans le Bulletin communal une photo de l'anniversaire de Masha Bornet, 8 ans. Epeisses est un hameau dont l'âge moyen est le plus faible probablement de Genève, voire du pays et peut-être même d'Europe. Le futur d'Avully passe par Epeisses.

La séance est officiellement close à 20h45.

Signatures :

Le président

Le secrétaire